



Bonjour,

Permettez-moi tout d'abord de féliciter les retraités CFDT, leur site, pour l'énorme travail d'information, d'alerte, mais aussi de pédagogie mis en œuvre depuis plus de trois mois pour la défense des carrières longues. Le dévouement, la capacité d'analyse et de synthèse de Claude ne m'étonnent pas (je le connais bien et nous venons tous deux de Lorraine). Il mérite vos nombreux messages de remerciement et d'encouragement.

Enfin, bravo à tous ceux qui fréquentent ce site et qui se mobilisent sur les carrières longues ! Nous menons ensemble une bataille difficile et toutes les initiatives prises sont utiles (lettres et démarches auprès des parlementaires et responsables politiques, pétitions, présence aux manifestations, etc.).

La CFDT est mobilisée sur cette question et que personne ne doute ni de notre détermination, ni du respect à nos engagements.

Le dispositif carrière longue n'existait pas avant 2003. Avant cette date, certains travaillaient 37 ans et demi (dans la fonction publique) pendant que d'autres étaient amenés à poursuivre leur carrière pendant 42, 43, 44, jusqu'à 46 ans. La CFDT n'a pas accepté cette injustice et a été seule à approuver le fait que les 40 années s'appliquent à tous les salariés (le retour à 37 ans et demi pour tous aurait conduit à la faillite du système de répartition et à une fuite vers la capitalisation et les fonds de pensions... regardez ce qui se passe aux États Unis) et à exiger qu'aucun salarié ne cotise plus de 42 ans pour bénéficier d'une retraite pleine et entière. Cet acquis de la CFDT a été à l'époque critiqué parfois violemment (« ça ne touchera personne ! », « c'est un marché de dupe ! »). La loi de 2003 et le décret d'octobre 2003 ont été les traductions législatives de cet acquis social et ont permis le départ de 500 à 600 000 salariés. Si tous les syndicats n'ont pas revendiqué cette mesure, aucun ne l'a finalement critiqué quand elle a été mise en œuvre et les militants de ces syndicats n'ont d'ailleurs pas été les derniers à en bénéficier !

Nous savions - M. Fillon ne s'en était pas caché en septembre 2007- que le gouvernement ne voulait pas reconduire cette mesure dans l'état et même qu'il rêvait de la supprimer. La CFDT, par la voie de François Chérèque, avait déjà été seule à protester contre cette menace (pas un mot des autres syndicats !). Et puis 2008 est arrivé avec le fameux « rendez-vous » sur les retraites.

La CFDT depuis 2006 m'a confié la lourde responsabilité de préparer ce rendez-vous. Depuis, partout, face à tous mes interlocuteurs, je n'ai cessé d'affirmer qu'une de nos priorités était la reconduction dans l'état des carrières longues. Aucun de mes homologues des autres syndicats n'a tenu cette ligne, aucun n'a alors prétendu non plus que le décret de 2003 ne le permettait pas... Mais ils ont laissé la CFDT se « démerder » avec cette mesure comme si les salariés qu'ils représentent n'y portaient aucun intérêt. Nous avons été soulagés de constater que Fillon avait finalement accepté de renoncer à une remise en cause globale et nous avons acté cette première victoire (là encore, les autres responsables syndicaux étaient indifférents.) Le texte portait déjà des ambiguïtés et nous savions que le gouvernement allait devoir préciser les modalités. La lettre ministérielle du 7 juillet (dont nous n'avons pas été destinataires !) contenait un allongement à 43 ans pour tous que nous

n'approuvons pas, mais surtout une mise en œuvre accélérée pour les générations 52 à 54. Nous avons alors dit que nous y opposerions. C'est ce qu'ont fait les administrateurs CFDT. Puis, nous avons multiplié les démarches (pas forcément médiatiques) pour que le gouvernement fasse marche arrière. C'était encore possible jusqu'à la publication du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PFLSS). Le jour même, constatant que le gouvernement allait au bout de sa logique, nous avons décidé d'utiliser la seule arme juridique disponible : un recours auprès du Conseil d'État. Nos arguments sont charpentés et s'appuient sur des incohérences dans la référence tant à la loi d'août 2003 que dans le décret, mais aussi par rapport au relevé de conclusion de mai 2003.

Nous tentons d'accélérer la procédure (et ce n'est pas facile), comme pour toute démarche judiciaire nous n'avons aucune certitude absolue sur son issue mais la CFDT n'a pas l'habitude d'engager de telles procédures pour les perdre.

Pour terminer quelques précisions :

- François Chérèque évoque cette question chaque fois qu'il le peut (il l'a fait lors de sa conférence de presse de rentrée, sur France 2 aux quatre vérités, sur Canal plus dans la matinale, dans plusieurs entretiens écrits). Il l'a largement évoqué et dit notre détermination devant 2000 militants le 2 octobre à Lyon (il le redira au cours de chacun des meetings qu'il tient dans la période à Nancy, Rennes, Toulouse, Marseille, Paris, Dijon... ces meetings sont ouverts à tous, inscrivez vous !).
- Pour ma part j'ai interpellé de très nombreux journalistes et j'ai pu m'exprimer à RTL ainsi que dans de nombreux articles de la presse écrite ou internet (Le Monde, Canard Enchaîné, Les Échos, La Tribune, Challenges, quelques journaux régionaux, Médiapart, site Nouvelobs, Rue89...) sans compter deux communiqués de presse et un tract qui a été largement diffusé dans les entreprises par les militants CFDT.

Cette affaire ne fait pas la une des médias malgré tous nos efforts. La crise qui arrive rend notre discours sur cette question encore moins audible. Mais ne soyez pas injustes, ne critiquez pas les seuls qui portent vos revendications et qui vont continuer à les défendre !

Sachez-le, aucun combat social n'est facile mais le silence des autres syndicats - quand ce n'est pas carrément le coup de poignard dans le dos (comme Bernard Devy de FO qui attend octobre 2008 pour dénoncer sur les carrières longues un décret qu'il connaît depuis 2003 !) - le rend encore plus ardu. Bravo et chapeau aux militants CGT et autres qui se mobilisent malgré le désintérêt de leurs dirigeants.

Permettez-moi de vous préciser trois choses :

1. Nous avons obtenu les carrières longues en 2003 et nous n'accepterons jamais leur remise en cause. Que personne ne doute de la détermination de la CFDT et de celle de François Chérèque !
2. Vos actions, vos initiatives sont utiles et nous encouragent à poursuivre le combat.
3. Aucune bataille n'est gagnée d'avance mais ne pas la mener c'est le contraire de l'esprit syndical.

Avec mes salutations cordiales et syndicales,

Jean-Louis Malys
Secrétaire national de la CFDT